Bulletin d'information

Projet éolien de Mazerolles

Excellence environnementale & Energie locale

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Edito

Le développement d'un parc éolien sur la commune de Mazerolles a été initié en mars 2013. La zone d'études est localisée au sud-ouest de la commune de Mazerolles, aux alentours du lieu-dit "Fontrapé". Ce projet se concentre autour de la route départementale 31, qui relie Gouex à Verrières.
Conscient de la nécessité de développer les énergies renouvelables, la municipalité a soutenu notre démarche en juillet 2013 en délibérant favorablement pour l'étude de la faisabilité d'un projet éolien sur la commune. La demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Mazerolles sera bientôt déposée en préfecture de la Vienne.

La société

Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.
Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !

La zone d'études

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien** (SRE) de 2012, en zone de grandes cultures.
- Permet un éloignement maximal des habitations (réglementation minimale de 500 m) :
  à plus de 600 mètres
- Projet de 4 éoliennes de puissance unitaire de 4,2 à 4,5 Mégawatts (MW), soit une puissance totale de **16,8 à 18 MW**.
- Hauteur de mât : **125 m**.

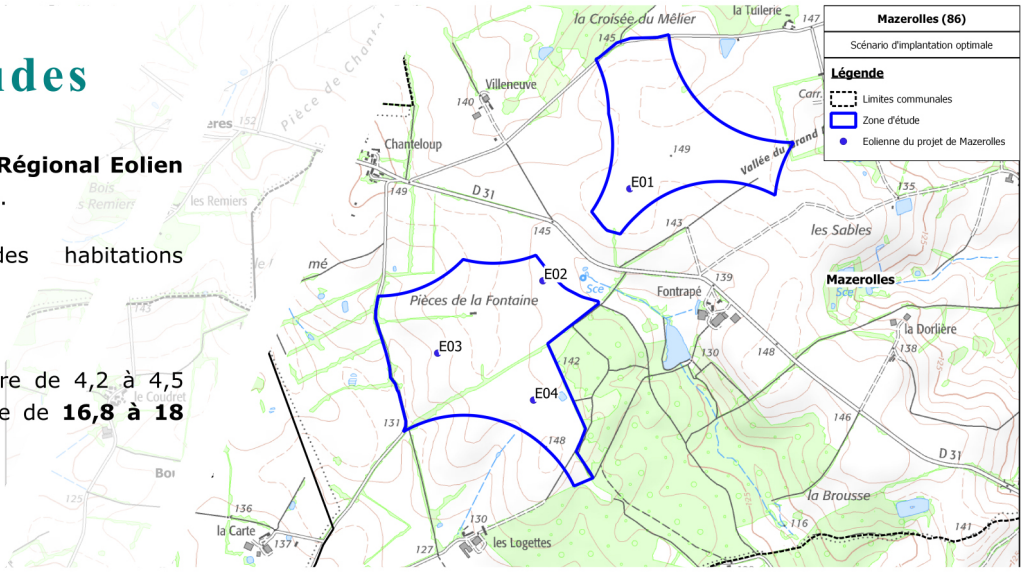

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car 100% de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,3% de la consommation électrique nationale entre mars 2019 et mars 2020. (source : RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2020)

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Tél / mail : .....

Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
anthony.moreau@volkswind.com

Présentation du projet

Pour un projet de 4 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

19 000

Personnes alimentées sans émission polluante

(hors chauffage électrique)
selon le bilan électrique 2019 de RTE

163

Emplois créés

*en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont **49** en Vienne l'année de la construction. Puis environ **2** emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation.*
Source : Outil TETE

13 400 T

Tonnes de CO_2 évitées
chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 8 900 voitures neuves
Source : INSEE

3 300 000 €

Pour les entreprises locales
(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

250 000 €

de retombées fiscales
par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

2013 — Préfaisabilité
- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaisabilité

2018-2020 — Conception du projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

2020-2022 — Instruction du projet
- **Demande d'Autorisation Environnementale**
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

2023 — Construction

2024-2044 — Exploitation (20 à 40 ans)
- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2045 ou + — Démantèlement
- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret n°2011985 du 23 août 2011 modifié le 22 juin 2020
- Remise en état du site

Etude acoustique

Le cabinet d'acoustique EREA Ingénierie est missionné depuis Juillet 2019 afin de réaliser le volet acoustique. Pour cela, un acousticien est intervenu sur site afin de réaliser des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes, afin de déterminer le niveau de bruit ambiant.

Ensuite il a modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Un bridage acoustique a été proposé uniquement la nuit, selon le modèle d'éolienne pour des vitesses de vents allant de 4 à 7 m/s à 125 m de hauteur.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que les éoliennes respectent la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour controle.

Les études

Environnementale

Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2018 pour la réalisation de l'expertise environnementale.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intègrera.

Les éoliennes ont été implantées dans des secteurs ouverts (cultures) afin d'éviter les habitats naturels de la faune. Elles ont été écartées des haies pour être en adéquation avec l'activité des oiseaux et des chauves-souris.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Une série de mesures a été préconisée dans le but d'être cohérent avec la faune locale. Par exemple, une proposition d'installation de gîtes artificiels pour les chauves-souris sur des bâtiments publics a été émise afin de les préserver et de les favoriser.

Gîte artificiel pour chauves-souris.

Paysagère

Le cabinet d'études Laurent Couasnon est missionné depuis juin 2019 afin de réaliser le volet paysager de l'étude. Ce volet se décompose en trois partie :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre d'éoliennes, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une mesure de plantation de haies pour les riverains ayant une vue directe sur le projet sera mise en place.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé

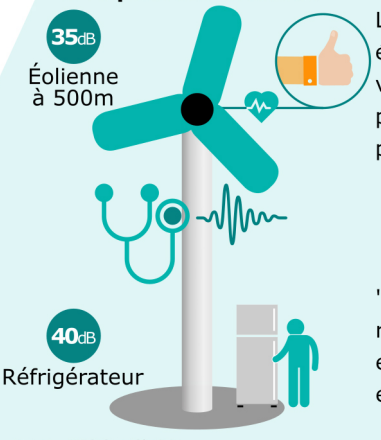

source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques. *Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017*

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)" *ANSES, 14 février 2017*

Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

- Note de présentation non-technique ~50 pages
- Contenu réglementaire ~15 pages
- **Lettre de demande d'Autorisation Environnementale** ~70 pages
- Sommaire inversé et lexique ~10 pages

- **Étude d'Impact sur l'environnement** ~360 pages
- **Volet écologique** ~240 pages
- **Volet paysager** ~200 pages
- **Volet acoustique** ~100 pages
- Résumé non-technique ~30 pages

- Dossier administratif ~50 pages
- **Étude de dangers** ~200 pages
- Résumé non-technique ~30 pages
- **Dossier Architecte** ~30 pages

L'énergie éolienne

Bilan carbone

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni pollution.

Selon le mode de calcul utilisé, **il faut entre 2, 4 et 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO_2 engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne**. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO_2.

Engaments politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 mars 2020, seuls 16 771 MW ont été installés :

En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2019, seuls 1 049 MW ont été installés :

Infrastructures

en France

≈ 35 000
château d'eau

100 203 km
de lignes aériennes à haute tension

≈ 1 500
parcs éolien

950 000 km
de réseau routier (hors autoroute)

≈ 12 000
supermarchés et hypermarchés

source : France Énergie Éolienne

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

Les $^3/_4$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème **" Quelle image avez-vous des éoliennes ? "**.

18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%

harris interactive

- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien

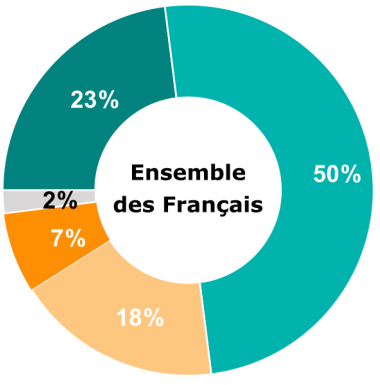

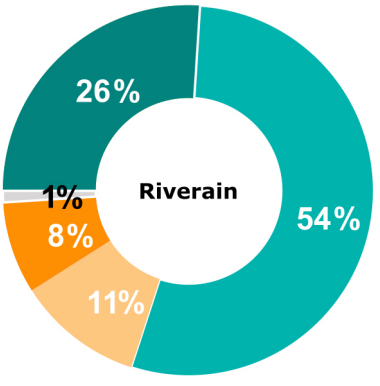

Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur
https://parc-eolien-mazerolles.fr

Vos contacts privilégiés

Anthony MOREAU
Chargé de développement
06.89.79.68.58

Guillaume CABEL
Chef de projets
guillaume.cabel@volkswind.com

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97